

MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

INSPECTION GENERALE DE LA SANTE



The table is a handwritten inventory sheet with multiple columns. The columns are labeled: Désignation, Unité, Quantité, and Remarques. The table contains numerous rows of handwritten entries, likely representing different types of medical supplies and their quantities.



GUIDE POUR LA CONDUITE DES MISSIONS DE CONTROLE DE LA GESTION DES MEDICAMENTS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

Ce Guide pour la conduite des missions de contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires a été élaboré pour l'Inspection générale de la santé, par la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments.

La FOCAM assume l'entière responsabilité de son contenu.

Pour toute remarque ou commentaire,

Veuillez contacter :

Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments

87 avenue Ngamaba, Mfilou, Brazzaville, Congo

Téléphone : +242 050606002

Email : accesauxmedicaments@gmail.com



@Juin 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
OBJECTIF DU GUIDE	4
METHODOLOGIE DE LA MISSION DE CONTROLE	4
1. Préparation de la mission	5
2. Mission de terrain	5
2.1. Enquête dans la formation sanitaire	6
2.1.1. Attitude de l'inspecteur	6
2.1.2. Déroulement de l'enquête	7
2.2. Enquête dans un ménage	10
2.2.1. Sélection des ménages	10
2.2.2. Déroulement de l'enquête	10
3. Analyse des résultats de l'enquête	11
ANNEXES	13
Fiche de suivi des recommandations de la précédente mission de contrôle	
Formulaire de collecte de données dans une formation sanitaire	
Formulaire de collecte de données dans un ménage	

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le paludisme, le Congo a signé un accord de subvention avec le Fond mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme pour une période de 3 ans, de janvier 2021 à décembre 2023, portant sur la mise à disposition de médicaments antipaludiques et de moustiquaires imprégnées d'insecticide. Ce projet, d'un montant global de 31 265 989 Euro, est mis en œuvre par le Programme national de lutte contre le paludisme, avec l'appui technique de l'ONG Catholic Relief Service, comme bénéficiaire principal.

A mi-parcours, un certain nombre de faiblesses dans la mise en œuvre ont été observées, emmenant le Ministre de la Santé à instruire l'inspection générale de la santé de conduire une mission de contrôle de la gestion des médicaments du projet COG-CRS-M-1677 dans 9 départements du pays. La mission, qui s'est déroulée du 17 novembre au 01 décembre 2022, a confirmé les insuffisances visant particulièrement :

- les procédures de gestion des médicaments sur tout le circuit d'approvisionnement et de distribution ;
- les capacités des ressources humaines à assurer la gestion rationnelle des médicaments ;
- les infrastructures destinées au stockage et à la conservation des médicaments, particulièrement dans les formations sanitaires ;
- la supervision de l'ensemble du processus avec particulièrement, l'absence d'indicateurs de suivi ;
- l'information et la communication sur les procédures et mécanismes de gratuité auprès des bénéficiaires ;
- la gouvernance du projet au niveau périphérique.

L'Inspecteur général de la santé a formulé au terme de ces missions, un certain nombre de suggestions à l'endroit du Ministre de la Santé, en vue d'améliorer la performance du projet et d'atteindre les résultats escomptés.

6 mois après cette mission, l'Inspection générale de la santé organise, avec l'appui financier de CRS et l'appui technique de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments, une seconde mission de contrôle de la gestion des médicaments du

projet COG-CRS-M-1677, pour s'assurer de la mise en œuvre de ces recommandations et apprécier les progrès réalisés dans la gestion de ces médicaments.

La mission se déroulera dans un échantillon des formations sanitaires précédemment contrôlées, en utilisant les mêmes supports, afin de rendre les résultats comparables et apprécier l'éventuelle amélioration de la gestion des médicaments et des moustiquaires imprégnées. C'est ainsi que ce guide a été élaboré pour codifier la procédure de contrôle dans l'ensemble des formations sanitaires concernées. Il pourra être utilisé par la suite pour de prochaines missions de contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires.

OBJECTIF DU GUIDE :

Ce guide vise à harmoniser et codifier la procédure à suivre pour le contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires.

Il est destiné à toute personne assignée à la conduite d'une mission de contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires en général et en particulier les inspecteurs de la santé chargés de la mission de contrôle des médicaments du projet COG-CRS-M-1677.

METHODOLOGIE DE LA MISSION

Le contrôle de la gestion des médicaments des formations sanitaires se déroule en 3 étapes.

- la préparation de la mission de contrôle ;
- la mission de terrain ;
- l'analyse des résultats de la mission.

1. Préparation de la mission de contrôle

La mission de contrôle de la gestion des médicaments est précédée d'une phase de préparation au cours de laquelle, l'inspecteur en charge de la mission doit prendre connaissance des capacités de gestion des médicaments de la formation sanitaire à contrôler.

Il doit vérifier si la formation sanitaire a déjà fait l'objet d'un contrôle de gestion des médicaments. Dans ce cas, il doit examiner les rapports de contrôle et les recommandations faites.

L'Inspecteur doit ensuite préparer une Fiche de suivi des recommandations (*Annexe 1*) prenant en compte toutes les recommandations faites au cours des précédentes missions de contrôle.

L'inspecteur doit ensuite préparer le Formulaire de collecte des données dans les points de dispensation (*Annexe 2*) et le Formulaire de collecte de données auprès des ménages (*Annexe 3*).

Le nombre de fiches doit être suffisant pour le nombre de formations sanitaires à contrôler et le nombre de ménages à visiter. Pour pallier les erreurs de remplissage, il devra prévoir des fiches supplémentaires.

L'inspecteur se munira de tout document ou outil pouvant lui faciliter son travail sur le terrain (plans de distribution, copies de bordereaux de livraison, etc.)

Il est souhaitable que l'inspecteur puisse disposer d'un appareil photo (sur son téléphone portable par exemple) pour lui permettre de prendre des photos lorsque cela sera nécessaire.

L'inspecteur devra prévoir du crédit téléphonique et un crédit internet pour lui faciliter la communication durant toute la mission.

2. Mission de terrain

La mission de terrain se déroulera dans la formation sanitaire d'une part, et d'autre part dans les ménages avoisinant la formation sanitaire.

2.1. Enquête dans la formation sanitaire

2.1.1. Attitude de l'inspecteur

Comme lors d'une mission d'inspection réglementaire, le comportement de l'inspecteur doit prendre en considération celui de l'inspecté. L'inspecteur doit pour cela :

- avoir une présentation convenable (propreté, tenue et coiffure respectables, etc.) ;
- être à l'heure ;
- être bien organisé pour mettre la personne inspectée en confiance ;
- créer une atmosphère positive ;
- se présenter au responsable de la formation sanitaire et lui expliquer :
 - l'objectif de sa mission ;
 - son plan de travail,
 - les documents qu'il veut consulter,
 - ceux dont il veut des photocopies.

Cette mission est effectuée par des inspecteurs de la santé. Ils conservent donc tous leurs pouvoirs et peuvent procéder à des saisies ou des prélèvements, si cela s'avère nécessaire. Ils devront donc se munir de tous les documents techniques adéquats (formulaires de PV, lettres, etc.).

Ils peuvent ordonner pour des raisons de santé publique, le retrait immédiat des stocks et la destruction des médicaments (périmés, avariés, qualité inférieure, etc.), conformément aux procédures d'inspection des pharmacies des formations sanitaires.

Les inspecteurs peuvent également discuter avec le responsable de la formation sanitaire et le gestionnaire des médicaments sur les questions liées à la gestion des médicaments notamment, les délais de livraison non respectés, les médicaments livrés en quantité insuffisante, les produits livrés proches de la péremption, la disparition de médicaments entre le fournisseur et le centre de santé, les surstockages et le retour des produits, les périmés et leur gestion etc. Cela aidera à envisager des mesures correctives.

2.1.2. Déroulement de la mission

A leur arrivée dans la formation sanitaire, les inspecteurs se présenteront au chef de centre pour les civilités d'usage.

A cet effet :

- Ils se présenteront nommément ;
- Le chef de mission présentera l'ordre de mission tout en expliquant en quoi elle va consister, comment ils vont procéder et comment ils restitueront les résultats.
- Il fait signer au chef de centre le procès-verbal d'ouverture.

Les inspecteurs vont ensuite procéder au contrôle des recommandations de la dernière mission de contrôle.

Pour cela :

- Ils sortent la **Fiche de suivi des recommandations** et en donnent lecture au chef de centre
- Ils remplissent la fiche en cochant la case appropriée ;
 - Non réalisée
 - En cours
 - Réalisée
- Si des commentaires particuliers sont portés par le chef de centre, ils les reportent dans la case « *Commentaires* ».

Ils font signer la fiche au chef de centre ; puis le chef de mission la contresigne.

Les inspecteurs se rendent ensuite à la pharmacie pour le contrôle de la gestion des médicaments et des moustiquaires.

Ils demandent la présence des agents chargés de la gestion des médicaments et des moustiquaires de CRS.

Les inspecteurs se répartissent ensuite les tâches. S'ils sont 3, 2 vont s'occuper du contrôle des médicaments tandis que le 3^e s'occupera du contrôle des moustiquaires.

Pour le contrôle des médicaments :

Les inspecteurs vont utiliser le **Formulaire de collecte de données dans les points de dispensation**.

Ils collectent les informations administratives portant sur :

- la nature et la dénomination de la formation sanitaire ;
- l'identité et la fonction de la personne interviewée.

Ils vont ensuite demander à consulter les **Bordereaux de réception** des produits du fond Mondial, **pas ceux acquis sur fond Etat**. Ils vont renseigner le formulaire de collecte avec les informations contenues sur ces bordereaux.

Ils vont demander que leur soient remises, les **Fiches de stocks** des produits du Fond Mondial. Ils doivent examiner ces fiches et vérifier si elles sont correctement remplies.

Ils relèvent sur le formulaire de collecte des données, les informations suivantes figurant sur la fiche de stock.

- La quantité de médicaments distribués et/ou dispensés entre le 01 décembre 2022 et le 30 juin 2023.
- La quantité de médicaments avariés et/ou périmés entre le 01 décembre 2022 et le 30 juin 2023
- La quantité restante de médicaments à la date du contrôle.

Les inspecteurs noteront dans la colonne « *Observation* » la quantité de médicaments distribués et/ou dispensés entre le 1^e juillet et la date du contrôle, s'il y en a.

Si le médicament est en rupture, les inspecteurs mentionneront également la date de la rupture dans la colonne « *Observation* ».

Les inspecteurs vont ensuite compter le nombre d'unités de médicaments présents dans la pharmacie le jour du contrôle et noter le nombre dans la colonne « *Quantité restante* ».

Ils vont déterminer les écarts, en faisant la soustraction de la quantité comptée manuellement sur la quantité inscrite dans la colonne « *Quantité restante* ».

Les inspecteurs inscrivent dans la case « *Commentaire* », toute observation faite lors du contrôle ou de la discussion avec le chef de centre ou le gestionnaire des médicaments.

Ils font signer le formulaire par la personne interviewée, puis le chef de mission le contresigne.

Les inspecteurs demandent à voir le **Registre de sortie** des médicaments de la pharmacie. Ils vont identifier 5 patients dont les adresses sont portées dans ce registre. Ce sont ces patients qui feront l'objet de l'enquête dans les ménages.

Pour le contrôle des moustiquaires imprégnées

L'Inspecteur va demander les **Bordereaux de livraison** des moustiquaire imprégnées reçues depuis le 1^e janvier 2022. Il note les dates de livraison et les quantités livrées à chaque livraison.

Si des **Fiches de stocks** des moustiquaires existent, il les demande ou alors demande le **Registre de distribution**. Il note pour chaque lot, la quantité de moustiquaires distribuées et la quantité restante.

Il compte ensuite le nombre de moustiquaires restant dans la pharmacie et le note dans la colonne « *Quantité restante* ».

Il détermine l'écart en soustrayant le nombre de moustiquaires comptées manuellement du nombre inscrit dans la colonne « *Quantité restante* ».

L'inspecteur identifie 5 patients dont les adresses sont portées dans le registre de distribution des moustiquaires. Ce sont ces patients qui feront l'objet de l'enquête auprès des ménages.

Les inspecteurs inscrivent dans la case commentaire toute observation faites lors du contrôle ou de la discussion avec le chef de centre ou le gestionnaire des médicaments.

Ils font signer le formulaire par la personne interviewée, puis le chef de mission le contresigne.

Les inspecteurs retournent chez le chef de centre pour clôturer la mission.

Ils font un petit point du contrôle effectué à la pharmacie au chef de centre.

Le chef de mission fait signer le procès-verbal de clôture de la mission de contrôle au chef de centre.

2.2. Enquête auprès des ménages

2.2.1. Sélection des ménages

A côté des informations obtenues dans la formation sanitaire, les inspecteurs vont collecter des informations dans les ménages, autours de la formation sanitaire.

Pour cela, ils vont se servir des 5 adresses relevées dans le registre de sortie des médicaments de la pharmacie et des 5 adresses relevées dans le registre de distribution des moustiquaires.

Si le registre de sortie des médicaments ne contient pas d'adresse, les inspecteurs vont se contenter des adresses obtenues dans le registre de distribution des moustiquaires.

Si le registre de distribution des moustiquaires ne contient pas d'adresse, les inspecteurs vont se contenter des adresses obtenues dans le registre de sortie des médicaments.

Si aucun des deux registres ne contient d'adresse, les inspecteurs devront faire un tirage aléatoire dans un rayon de 1 km autour de la formation sanitaire et visiter au moins 5 ménages.

En définitive, les inspecteurs visiteront au moins 5 ménages et au plus 10, pour chaque formation sanitaire.

2.2.2. Déroulement de l'enquête dans le ménage

A l'arrivée dans le ménage, les inspecteurs devront demander à rencontrer le chef de ménage ou à défaut une personne adulte.

Ils devront se présenter nommément au chef de ménage.

Le chef de mission présentera au chef de ménage, l'ordre de mission.

Il lui expliquera succinctement l'objet de la mission et lui demandera s'il accepte de répondre aux questions. S'il refuse, les inspecteurs devront passer au ménage suivant.

Le chef de mission désignera un seul inspecteur pour conduire l'entretien, pendant qu'un autre remplira le formulaire avec les réponses du chef de ménage.

L'entretien commencera par le remplissage de la partie administrative du formulaire, relative à la formation sanitaire à laquelle est attaché le ménage.

Un numéro d'identification est attribué au ménage, qui est fonction de la formation sanitaire de rattachement.

L'inspecteur demande au chef de ménage s'il y a eu une personne qui a fait un accès palustre dans le ménage depuis le 1^e décembre 2022.

- S'il n'y'en a pas eu, il passe directement à la question 12.
- S'il y a eu plus d'un malade depuis le 1^e décembre 2022, il ne se focalise que sur un seul, de préférence, le plus récent.

Le second inspecteur remplit le formulaire au fur et à mesure de l'entretien avec le chef de ménage.

A la fin du questionnaire, il demande au chef de ménage s'il a des commentaires particuliers et les résume dans le cadran approprié.

Le chef de mission remercie le chef de ménage pour sa collaboration avant de le quitter.

3. Analyse des résultats du contrôle

A la fin de la mission de contrôle, les inspecteurs doivent analyser les informations recueillies et élaborer un rapport de contrôle.

Ce rapport présentera d'une part la situation de chaque formation sanitaire et les ménages qui lui sont rattachés et d'autre part, la situation globale du département.

Pour chaque formation sanitaire, le rapport fera ressortir de façon précise :

- Le taux de mise en œuvre des recommandations de la précédente mission de contrôle et les points pour lesquels une attention particulière doit être apportée ;
- L'état des outils de gestion des médicaments, notamment les éléments manquants ;
- La disponibilité de chaque médicament antipaludique, des TDR et des moustiquaires imprégnées ;

- Les écarts constatés dans les stocks des médicaments antipaludiques, les TDR et les moustiquaires imprégnées ;
- La proportion de ménages ayant consulté une formation sanitaire publique pour la prise en charge du paludisme ;
- La proportion de ménages ayant bénéficié de la gratuité du traitement antipaludique ;
- La proportion de ménages disposant au moins d'une moustiquaire imprégnée ;
- La proportion de ménages ayant reçu la moustiquaire imprégnée dans une formation sanitaire publique.

L'équipe d'inspecteur fera ensuite une synthèse des données par département, portant sur :

- La proportion des formations sanitaires disposant de l'ensemble des médicaments antipaludiques ;
- La proportion des formations sanitaires disposant des TDR ;
- La proportion des formations sanitaires ayant des écarts de stocks des médicaments, TDR et moustiquaires imprégnées ;
- La proportion des ménages disposant des moustiquaires imprégnées.

Le rapport devra formuler des recommandations sur la base des observations faites par les inspecteurs, en indiquant à qui elles sont adressées.

Ce rapport, destiné à l'Inspecteur général de la santé, sera partagé avec les Directeurs départementaux de la santé et les chefs de centre concernés.

Une copie sera archivée à l'inspection divisionnaire de la pharmacie pour utilisation lors des prochaines missions de contrôle de la gestion des médicaments.

ANNEXES

**CONTROLE DE LA GESTION DES MEDICAMENTS ANTIPALUDIQUES ET DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES D'INSECTICIDES DU FONS MONDIAL DANS LES
FORMATIONS SANITAIRES**

FICHE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Département sanitaire de :

District sanitaire de :

Nom de la formation sanitaire :

Date de la collecte de données :

Nom de la personne interviewée : Fonction :

N°	Libellé de la recommandation	Niveau de mise en œuvre			Observations
		Non réalisé	En cours	Réalisé	

N°	Libellé de la recommandation	Niveau de mise en œuvre			Observations
		Non réalisé	En cours	Réalisé	

Commentaires

Signature de l'interviewé

Signature des inspecteurs

**CONTROLE DE LA GESTION DES MEDICAMENTS ANTIPALUDIQUES ET DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES D'INSECTICIDES DU FONS MONDIAL DANS LES
FORMATIONS SANITAIRES**

Formulaire de collecte de données dans les points de dispensation

Département sanitaire de :

District sanitaire de :

☐ Hôpital de référence

☐ Centre de santé intégré

☐ Poste de santé

☐ Relais communautaire

Dénomination :

Date de la collecte de données :

Nom de la personne interviewée : Fonction :

N°	Désignation	Date de réception	N° du bordereau de réception	Quantité reçue	Bordereau signé de tous les acteurs (Oui/Non)	Observations
1	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/6					
2	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/12					
3	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/18					

4	Sulfadoxine/Pyriméthamine 500/25mg comp B/1000					
5	Artésunate suppo B/2					
6	Test de diagnostic rapide B/					
7						

(*) Vérifiez les informations sur les bordereaux de réception

(**) Vérifiez les informations sur la fiche de stock ou la fiche de consommation journalière

(***) Comptez manuellement le nombre de boîtes présentes dans la pharmacie.

N°	Désignation	Quantité distribuée / dispensée **	Quantité avariée **	Quantité restante **	Quantité en stock ***	Écart	Observations
1	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/6						
2	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/12						
3	Artemether/Lumefantrine 20/120mg comp B/18						
4	Sulfadoxine/Pyriméthamine 500/25mg comp B/1000						
5	Artésunate suppo B/2						
6	Test de diagnostic rapide						
7							

Contrôle des moustiquaires imprégnées d'insecticide

N°	Date de livraison	Quantité reçues	Quantité distribuée	Quantité restante	Quantité en stock	Écart	Observations
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Commentaires

Signature de l'interviewé

Signature des inspecteurs

**CONTROLE DE LA GESTION DES MEDICAMENTS ANTIPALUDIQUES ET DES MOUSTIQUAIRES
IMPEGNEES DU FONS MONDIAL DANS LES FORMATIONS SANITAIRES**

Formulaire de collecte de données auprès des ménages

Département sanitaire de :

District sanitaire de :

Patient reçu dans un : ☐ HR ☐ CSI ☐ PS ☐ RC

Dénomination :

Date de la collecte de données :

Numéro d'identification par rapport au point de dispensation :

N'enregistrer qu'un seul épisode de maladie par ménage même si plusieurs personnes ont été malades.

1. Y-a-t-il eu un membre de la famille qui a pris fait un épisode de paludisme depuis le 1^{er} décembre 2022 ? ☐ Oui ☐ Non (si non aller directement à la question 12)

2. Le sexe de la personne qui a été malade ? ☐ Masculin ☐ Féminin

3. L'âge de la personne qui a été malade ? ☐ Moins de 2 ans ☐ 2 - 7 ans ☐ 8 - 15 ans

4. Quels signes avait la personne ? (Marquer un ou plusieurs)

- | | |
|--|---|
| ☐ Fièvre | ☐ Mal de tête |
| ☐ Diarrhée simple | ☐ Douleurs abdominales |
| ☐ Toux | ☐ Ecoulement nasal |
| ☐ Vomissement | ☐ Autres (préciser) : |

5. Qu'est-ce qui a été fait ? (Utiliser des numéros pour indiquer l'ordre des actions entreprises)

- | | |
|---|--|
| ☐ Consultation dans une formation sanitaire publique | ☐ Consultation dans formation sanitaire confessionnelle |
| ☐ Consultation dans une formation sanitaire privée | ☐ Consultation auprès d'un pharmacien |
| ☐ Achat de médicament sans consultation | ☐ Utilisation de médicaments restés d'une autre maladie |
| ☐ Autre (préciser) : | |

6. Est-ce qu'un examen a été réalisé ? ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, lequel ?	
☐ Goutte épaisse	☐ TDR
☐ Autre examen de sang	☐ Autre (préciser)
7. Quelle maladie a été diagnostiquée ? (si connue) : _____	
8. Quels médicaments ont été prescrits ? : _____ _____	
9. Est-ce que le médicament a été donné au centre de santé ? ☐ Oui ☐ Non	
10. Est-ce que le traitement a été payant ? : ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, combien a été payé ? : _____	
11. Quelle a été la durée du traitement ? _____	
12. Avez-vous au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide ? : ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, combien ? _____	
13. Où l'avez-vous eu ?	
☐ Dans une formation sanitaire publique	☐ Achat dans une pharmacie
☐ Dans une formation sanitaire privée	☐ Achat au marché
☐ D'un parent/ami/voisin	☐ Autre (préciser) :
14. L'avez-vous depuis :	
Moins de 6 mois ?	☐ Oui ☐ Non
Entre 6 et 12 mois ?	☐ Oui ☐ Non
Plus de 12 mois ?	☐ Oui ☐ Non